LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION VOUS INFORMENT

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT

Orient' Express

N° 9 - Novembre 2017

SPÉCIAL PLAN ÉTUDIANTS

FORMATIONS… PROCÉDURES… AGENDA… MÉTIERS… EMPLOI… @ Newsletter de l'orientation post bac

Inscription des futurs bacheliers dans le supérieur

SPÉCIAL RENTRÉE 2018… CE QUI VA CHANGER !

Dans le cadre de la présentation du « **Plan Étudiants** », plusieurs mesures ont été annoncées lundi 30 octobre 2017 dont certaines s'adressent plus particulièrement aux lycéens de Terminale. Ces mesures concernent à la fois l'accompagnement des lycéens dans la préparation de leur orientation et les conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur (procédures, calendrier…). C'est uniquement ce dernier point qui est traité dans ce nouveau numéro d'Orient'Express.

PROCÉDURES DE CANDIDATURES ET D'ADMISSION - CALENDRIER

Premiers éléments d'information disponibles à ce jour (4 novembre 2017)

SOMMAIRE

1. Procédures de candidature et d'admission
2. Éléments de calendrier

1. PROCEDURES DE CANDIDATURE ET D'ADMISSION

Ouverture de la nouvelle plateforme

Cette nouvelle plateforme remplacera le site APB. Son nom n'est pas encore arrêté. Une consultation en ligne est annoncée au mois de novembre.

15 janvier 2018

La plateforme vous permettra de formuler vos choix après le Baccalauréat.

10 vœux maximum et non hiérarchisés

La plateforme sera aussi en amont, un outil d'information pour faire des choix éclairés :

Informations sur les attendus, taux de réussite, débouchés, contenus, capacité d'accueil

- cartographie de l'offre de formation régionale et nationale
- descriptif de chaque formation : contenu et organisation des enseignements
- informations sur les **attendus** dans chaque filière
- taux de réussite
- débouchés
- capacité d'accueil
- « portes ouvertes »
- contact

« Connaissances et aptitudes nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur » / « connaissances fondamentales & compétences nécessaires à la réussite des étudiants. »

« Ces attendus seront désormais affichés. Ils prennent en compte à la fois les bulletins trimestriels de la 1ère et de la terminale (1er et 2e trimestres) et les résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat, mais ils reposent aussi largement sur la motivation : certaines formations pourront par exemple demander une lettre de motivation, la présentation d'un projet personnel ou associatif, la mise en valeur d'un projet professionnel ou encore de suivre certains MOOC. » (1)

Exemple de ce que pourraient être les **attendus** de réussite pour la **filière STAPS** (1)

➔ **Disposer de compétences scientifiques**

Ces compétences peuvent notamment être attestées par la filière de baccalauréat choisie et les notes obtenues dans les matières scientifiques en première et terminale (5 trimestres).

➔ **Disposer de compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Ces compétences peuvent notamment être attestées par les notes obtenues au Baccalauréat de français, ainsi que dans les matières littéraires durant les années de lycée (français, philosophie, histoire, sciences économiques et sociales…).

➔ **Disposer de compétences sportives**

Ces compétences peuvent notamment être attestées de nombreuses manières (non cumulatives) : notes d'EPS obtenues aux cours des 5 trimestres de première et terminale, participation régulière en UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) durant le lycée, activité sportive en club attestée par la production d'une licence fédérale, statut de sportif de haut niveau…

➔ **Avoir eu un investissement associatif ou avoir assuré des responsabilités collectives**

Cet investissement et ces responsabilités peuvent notamment être attestés par la possession d'un BAFA ou de brevets fédéraux, par un travail d'animateur en club sportif ou par un engagement de secouriste ou pompier.

(1) Source : Dossier de presse du PLAN ÉTUDIANTS, 30 octobre 2017

La distinction FORMATIONS SÉLECTIVES / FORMATIONS NON SÉLECTIVES

« Au sein des vœux émis par un bachelier, on distingue deux types de formation : les **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) et les **formations non-sélectives**. »

➘ « Les **formations sélectives** conserveront leur capacité à refuser un candidat. Les candidats sélectionnés se verront proposer une place (qu'ils devront confirmer) ou seront placés en attente d'un désistement. »

LES DIFFÉRENTES RÉPONSES QUE LE LYCÉEN PEUT RECEVOIR

Les réponses à une candidature dans une formation sélective

- EN ATTENTE
- OUI
- NON

➘ « Les **formations non-sélectives** n'auront pas la possibilité de refuser un bachelier si des places restent vacantes. En revanche, elles auront désormais la possibilité de **conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique** dans le cas où elles estiment que le bachelier n'a pas les **attendus requis**. Ces dispositifs auront vocation à rapprocher les **profils des étudiants** des **attentes de la formation**. »

LES DIFFÉRENTES RÉPONSES QUE LE LYCÉEN PEUT RECEVOIR

Les réponses à une candidature dans une formation non sélective

- EN ATTENTE
- OUI
- OUI-SI (inscription conditionnée à l'acceptation d'un parcours spécifique)

Parcours pédagogique spécifique ?
Par exemple une remise niveau.

« Si **pour des raisons de capacités d'accueil**, l'université ne peut admettre tous les candidats, **la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie**. »

Fin du tirage au sort

« Le tirage au sort sera supprimé, tout comme l'algorithme d'affectation automatique. Les dossiers et les projets des lycéens seront désormais consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier. Les réponses des établissements interviendront au fur et à mesure. Le lycéen choisira parmi les propositions faites par les établissements. »

Commentaire

Les licences qui auront une capacité d'accueil inférieure au nombre de candidats vont donc sélectionner les candidats par rapport aux attendus qui auront été annoncés sur la nouvelle plateforme. Les établissements consulteront pour cela les « dossiers et projets des lycéens ».

RAPPEL (voir Orient'Express n° 7)

En 2017, trois licences à capacité d'accueil limitée de l'Université de Bordeaux ont eu un nombre de candidats supérieur au nombre de places.

FORMATION	Capacité d'accueil (2017)	Vœu 1 (APB 2017)
STAPS Sciences et technologies des activités physiques et sportives	**250**	**1622**
Psychologie	**220**	**1402**
Sociologie	**270**	**473**

Tous candidats (néo bacheliers + réorientation, toutes académies d'origine confondues

RAPPEL (voir Orient'Express n° 6)

Pour connaître la réalité des licences STAPS, Psychologie, en Sciences humaines (bref les « attendus » de ces licences), inscrivez-vous dès maintenant aux MOOC proposés par certaines universités…

Introduction aux STAPS à l'université

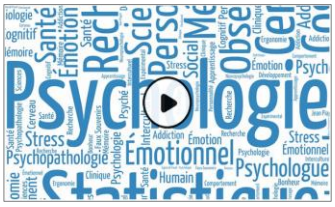

Introduction à la psychologie à l'université

Projet FAC : les recettes pour réussir en Sciences Humaines

RETOUR SOMMAIRE

2. Éléments de calendrier (disponibles à ce jour : 4 novembre 2017)

Sources :

education.gouv.fr

- Plan Étudiants : accompagner chacun vers la réussite
http://www.education.gouv.fr/cid122039/plan-etudiants-accompagner-chacun-vers-la-reussite.html

- Plan Étudiants : dossier de presse
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/74/1/dp_plan_etudiants_839741.pdf?ts=1509641615

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

- Rentrée universitaire 2018 : ce qui va changer pour l'inscription dans le supérieur des futurs bacheliers
https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12143?xtor=EPR-100

twitter

ACTUALITÉ DE L'ORIENTATION APRÈS BAC

Métiers… Formations…

Témoignages…

Procédures… Agenda…

ORIENT' APRÈS BAC

@OrientApresBac

https://twitter.com/OrientApresBac

RETOUR SOMMAIRE